

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Dubé Maude

<https://www.cadre21.org/membres/186835a24c8c80ca1b7d70a4>

Date d'obtention : 2024-04-12 18:26:50

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervenir avec une attitude bienveillante et sans jugement, auprès des victimes et témoins en priorité, afin de récolter le plus d'informations possible et ainsi mieux diriger les prochaines interventions, puis éviter d'alerter l'instigateur.

Remplir et suivre chaque étape de la grille d'évaluation dans tous les cas (à l'exception de certitude d'un acte de malveillance de la part de l'instigateur).

Confisquer les appareils qu'on croit, selon les informations récoltées, contenir de la pornographie juvénile, sans en regarder son contenu.

Collaboration avec la police dans tous les cas.

Appliquer le code de vie de l'école (discrétion, protéger l'intégrité...)

Agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dès qu'il y a malveillance, je termine la procédure SEXTO et je laisse les policiers poursuivre l'intervention.

Si une situation d'échanges de contenu pornographique juvénile, ce produit à l'extérieur de l'école/n'affecte pas mon élève et n'a pas de répercussion dans notre milieu scolaire et que c'est le parent qui m'en informe, je les dirige directement à la police. Je reste présente et ouverte afin de protéger l'intégrité de mon élève dans notre milieu/appliquer les règles de notre établissement.

Si un élève n'est pas collaborant, j'appelle la police, ils prendront le relais.

Si c'est avec une personne majeure, je remplis la grille d'évaluation avec la victime/mon élève, et je passe le relais aux policiers.

J'applique le protocole, même si l'élève était consentant et que le contenu n'a pas été distribué.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Saisir l'appareil d'un élève qui a des intentions malveillantes, qui aurait fait l'usage/à la possession/à fait la distribution de pornographie juvénile et qui ne collabore pas avant que je rejoigne le policier, par exemple : l'élève s'enfuit de l'école avec son appareil ou recherche la victime dans l'école (potentiel de crise).